



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le mardi 17 juin 2025

EAU

Le département d'Ille-et-Vilaine est placé en vigilance sécheresse

Le département a été classé en état de vigilance sécheresse, par arrêté préfectoral du vendredi 13 juin 2025. Cette décision fait suite à une détérioration notable des conditions hydrologiques sur le territoire. L'ensemble des usagers est ainsi appelé à la vigilance concernant leur consommation en eau.

Bien que l'Ille-et-Vilaine ait connu des pluies deux fois supérieures à la normale en janvier 2025, occasionnant même un épisode d'inondations majeur, **le département affiche un déficit pluviométrique important depuis le début de l'année**. Ce déficit varie de 30 % dans le centre et le sud du territoire à près de 70 % sur le littoral. Ces conditions météorologiques entraînent une baisse sensible des débits des cours d'eau, ce qui menace la vie aquatique. On observe également un déstockage précoce des barrages qui assurent l'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'un assèchement exceptionnel des sols.

Cette situation, bien que non critique à ce stade, est préoccupante. C'est pourquoi les membres du Comité de gestion de la ressource en eau du département, réunis en séance plénière le 4 juin 2025, ont unanimement recommandé le classement du département **en situation de vigilance**. Il s'agit du premier niveau de classification du risque sécheresse, avant l'alerte, l'alerte renforcée et la crise.

Afin de préserver la ressource, tous les usagers – particuliers, industriels, collectivités et exploitants agricoles – sont invités à réduire leur consommation en eau, quelle que soit son origine (réseau public d'eau potable, prélèvements dans le milieu naturel...).

Pour faciliter l'accès aux informations et aux mesures applicables dans chaque commune, l'État met à disposition l'outil VIGIEAU, disponible à l'adresse suivante : <https://vigieau.gouv.fr/>.

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr